Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
snmh.fo@fosps.com

Mme Catherine VAUTRIN
Ministre du travail de la santé et
des solidarités 14, avenue Duquesne 75007 Paris

Mr Yannick NEUDER, Ministre de la santé, 14,
avenue Duquesne 75007 Paris

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué,

Vous avez donné la consigne aux ARS et aux directions d'hôpitaux d'expliquer aux praticiens qui souhaitent se déclarer gréviste à partir du 28 avril 2025, en soutien à la grève des internes, que la grève serait illégale par défaut de préavis.

Nous vous avons adressé dans les délais légaux par recommandé avec accusé de réception un préavis parfaitement légal (ci joint).

Cette consigne que vous avez donné est une entrave au droit constitutionnel des praticiens hospitaliers, des PU-PH, des médecins contractuels et des internes. Cette manœuvre constitue un déni de démocratie inacceptable.

Je vous demande par la présente d'établir une circulaire de rectification en diffusant notre préavis de grève à tous vos services et en particulier à toutes les ARS.

En vous remerciant de nous mettre en copie de la circulaire que vous aurez l'obligeance d'établir dans les plus brefs délais, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué à l'expression de nos salutations républicaines.

Dr Cyrille Venet , 06 68 02 80 73.
Secrétaire général SNMH FO